

COMMUNE DE VILLARD-SAINT-PANCRACE

AVIS AU PUBLIC

Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que, par délibération n° 2023-079 du 04/07/2023, le conseil municipal de la commune de Villard-Saint-Pancrace a approuvé la modification simplifiée n°2 du PLU.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.